



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI 07 NOVEMBRE 2019

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la Présidence de Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP, Présidente par intérim du SIRMOTOM, puis de Monsieur Yves JEGO Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. DALICIEUX, BARDIN, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, MUNOZ, Mmes PLANADE, JAMET-SYLVESTRE, BELLEMAIN, M. DA COSTA FERREIRA, Mme GODON, M.M. POUSSEL, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, AFONSO, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme de SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, AFONSO, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, Mme KLEIN, M. RICHTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. BIGOT, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M.M. CHAUVET, YWANNE.

Représentés : Madame BLANCHET représentée par Madame CHARET.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, LENARDUZZI, DELALANDRE, DA SILVA, LEDOUX, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, DEMONT, THILLAYS, RODRIGUEZ, Mme GRIERE, M. SIMONET, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme HECTOR.

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric FONTAINE, délégué titulaire.

Madame la Présidente par intérim procède à l'appel des délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 18 heures 30.

PUIS LE CONSEIL SYNDICAL AINSI CONSTITUE :



Décide à l'unanimité

- ↳ D'accueillir et d'installer au sein du SIRMOTOM :
- En qualité de délégué titulaire : Monsieur Yves JEGO en remplacement de Monsieur James CHERON pour la commune de Montereau-Fault-Yonne,
 - En qualité de délégué suppléant : Monsieur James CHERON en remplacement de Monsieur Yves JEGO.

Procède à l'élection du Président du SIRMOTOM

- ↳ Monsieur Yves JEGO, avec 45 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin à bulletin secret, est proclamé « élu » Président du Syndicat par Marie-Claude DE SAINT LOUP, doyenne d'âge qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Procède à l'élection du 1^{er} Vice-Président du SIRMOTOM

- ↳ Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP, avec 45 voix ayant obtenu la majorité absolue requise, des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, à bulletin secret, est proclamé "élue" Première Vice-Présidente du Syndicat par Monsieur Yves JEGO Président qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Procède à l'élection du 2^{ème} Vice-Président du SIRMOTOM

- ↳ Monsieur Frédéric FONTAINE avec 45 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise, des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, à bulletin secret, est proclamé "élu" Deuxième Vice-Président du Syndicat par Monsieur Yves JEGO Président qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Procède à l'élection du 3^{ème} Vice-Président du SIRMOTOM

- ↳ Monsieur Manuel AFONSO, avec 45 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise, des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, à bulletin secret, est proclamé "élu" Troisième Vice-Président du Syndicat par Monsieur Yves JEGO Président qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Procède à l'élection du 4^{ème} Vice-Président du SIRMOTOM

- ↳ Monsieur Gérard ALLAIN, avec 45 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise, des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, à bulletin secret, est proclamé "élu" Quatrième Vice-Président du Syndicat par Monsieur Yves JEGO Président qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Procède à l'élection du Secrétaire, Secrétaire-Adjoint et des six assesseurs

- ↳ sont proclamés « élus », avec 45 voix, ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, à bulletin secret, par Monsieur Yves JEGO Président, qui les installe aussitôt dans leurs fonctions :



- | | | |
|-----------------------------|--------------|---------------------------------------|
| - Monsieur BUZZI Damien | avec 45 voix | est élu Secrétaire, |
| - Monsieur TROUVE Pierre | avec 45 voix | est élu Secrétaire-adjoint, |
| - Monsieur POUSSEL Patrick | avec 45 voix | est élu 1 ^{er} Assesseeur, |
| - Monsieur MUNOZ Alain | avec 45 voix | est élu 2 ^{ème} Assesseeur, |
| - Madame CHEREAU Casimir | avec 45 voix | est élue 3 ^{ème} Assesseeur, |
| - Monsieur CADARIO Stéphane | avec 45 voix | est élu 4 ^{ème} Assesseeur, |
| - Monsieur CHIANESE Vincent | avec 45 voix | est élu 5 ^{ème} Assesseeur, |
| - Monsieur AUTHIER Bernard | avec 45 voix | est élu 6 ^{ème} Assesseeur. |

Décide à l'unanimité

- ↳ De déléguer à Monsieur le Président, le cas échéant dans les limites et conditions fixées, les attributions précitées notamment dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ↳ D'accorder à Monsieur le Président la délégation de signature en vue d'exercer les attributions correspondantes ;
- ↳ De l'autoriser à subdéléguer, en tant que de besoin, cette délégation aux Vice-Présidents en fonction des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation de fonction.

Décide à l'unanimité

- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à ester en justice dans tous les cas exposés ci-dessous qu'il s'agisse d'instances en cours ou à venir, au nom et pour le compte du Syndicat :
 - En défense devant toutes juridictions administratives et civiles, en première instance, en appel et en cassation y compris en référé ;
 - En demande devant toutes juridictions administratives et civiles en première instance, en appel et en cassation y compris en référé ;
 - Dans tous les cas où le Syndicat est amené à se constituer partie civile devant les juridictions pénales.

Désigne à l'unanimité

- ↳ Monsieur Yves JEGO en qualité de délégué titulaire du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM.
- ↳ La liste des représentants du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM se compose ainsi :

Membres titulaires :

Monsieur Yves JEGO
Monsieur AFONSO Manuel
Madame FAUCONNET Emmanuelle
Monsieur MUNOZ Alain
Monsieur OZOG Daniel
Monsieur AUTHIER Bernard
Monsieur CHIANESE Vincent
Monsieur FONTAINE Frédéric
Madame AUBRY Paola
Monsieur BOITEUX Jean-Michel
Madame QUERMELIN Christina

Membres suppléants :

Monsieur CHOMET Guy
Madame ROBBE Claudine
Monsieur TROUVE Pierre
Monsieur SIMONET François
Monsieur BUZZI Damien
Monsieur DELALANDRE Laurent
Monsieur DALICIEUX Pascal
Madame CHARET Monique
Madame SAGOT Véronique
Monsieur RODRIGUEZ Alain
Monsieur ALLAIN Gérard

Décide à la majorité

- ↳ D'approuver les modifications sur la rédaction de la délibération instituant la Commission d'Appel d'Offres ;
- ↳ De prendre acte que le Président désignera par voie d'arrêté permanent son représentant pour la Commission d'Appel d'Offres.

Décide à l'unanimité

- ↳ D'accorder une délégation de signature permanente à Madame Andrée ZAIDI, assurant les fonctions de Directrice du SIRMOTOM pour les actes suivants :
 - Signature des devis et bon de commande pour un montant maximum de 1.500 € H.T. à l'exclusion des contrats et marchés ;
 - Signature des Ordres de Mission du personnel du Syndicat ;
 - Réception des plis au Syndicat et signer les documents à cet effet ;
 - Signature des copies certifiées conformes des dossiers de marché ;
 - Cotations et paraphe du registre des actes administratifs.

Décide à l'unanimité

- ↳ D'approuver la résiliation du marché conclu avec la Société SAS CENTRAIS-SEINE ET YONNE RECYCLAGE,
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit protocole et tout document s'y rapportant.

Décide à l'unanimité

- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à :
 - Lancer un appel d'offres ouvert pour le renouvellement de l'exploitation des déchetteries à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de 5 ans ;
 - D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises ;
 - Attribuer et à signer le marché à intervenir pour cette opération ainsi que tous les documents s'y rapportant.
 - Inscrire les dépenses afférentes au budget du SIRMOTOM.

Décide à l'unanimité

- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à :
 - I. Donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurances couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation ;Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :
 - Durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2021,
 - Régime du contrat : Capitalisation,



- Risques garantis pour la collectivité :
 - Employant des agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC : TOUS RISQUES ;
 - Employant jusqu'à 29 agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL : TOUS RISQUES ;

- II. Charger le Centre de Gestion de Seine-et-Marne à l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit, par le biais d'une convention de gestion ;
- III. Dans le cas où le SIRMOTOM ne donne pas suite aux propositions issues du marché, la collectivité prend acte qu'elle devra s'acquitter d'une somme forfaitaire déterminée selon la strate de l'effectif :
 - Contrats standards IRCANTEC (pas de seuil) et CNRACL (jusqu'à 29 agents) : 50 euros ;
 - Compris entre 30 et 199 agents CNRACL : 300 euros ;
 - Compris entre 200 et 499 agents CNRACL : 500 euros ;
 - A partir de 500 agents CNRACL : 700 euros.

IV. Signer les conventions résultant du mandat donné.

Décide à l'unanimité

↳ D'autoriser Monsieur le Président à :

- I. Mettre à jour le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.), comportant l'I.F.S.E et le C.I.A,
- II. l'I.F.S.E et du C.I.A feront l'objet d'un arrêté individuel,
- III. Inscrire les crédits nécessaires au budget du Syndicat,
- IV. Appliquer les dispositions de la présente délibération, au plus tôt, à la date de transmission au contrôle de légalité.

-----oooOOooo-----